

RÈGLEMENT FOULÉE ROSE 2026 DE MOUROUT

Article 1

FOULÉE ROSE

La « Foulée Rose » est une manifestation caritative, organisée par la Mairie de Mouroux, destinée à sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein et de soutenir la lutte contre le cancer du sein,

Cette manifestation prend la forme d'une marche de 4,5 km et de deux courses de 4,5 km et 9 km non chronométrées.

La « Foulée Rose » aura lieu le dimanche 11 octobre 2026 à partir de 9h30 pour l'échauffement et 10h00 pour le départ des courses et marche.

Article 2

COURSES ET MARCHÉ

Descriptif : Marche de 4,5 km et deux courses de 4,5 km et 9 km à caractère non compétitif.

- Une **marche de 4,5 km**, sur route et chemin, accès difficile aux poussettes et aux PMR, Parcours non chronométré. Départ à 10h00. Un ravitaillement sera offert à l'arrivée.
- Une **course à pied de 4,5 km**, même parcours que la marche, sur route et chemin, accès difficile aux poussettes et aux PMR : départ à 10h00 avec un ravitaillement à l'arrivée.
- Une **course à pied de 9 km** sur route et chemin, même parcours que le 4,5 km à faire deux fois, accès difficile aux poussettes et aux PMR : départ à 10h00 avec un ravitaillement à mi-course, et un à l'arrivée.

Article 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical n'est pas obligatoire. L'acceptation du règlement par le participant décharge et libère entièrement l'Organisateur de toute responsabilité en cas de problème.

Cette manifestation est ouverte à toute personne remplissant les conditions d'âge suivantes.

a) Catégories d'âge

- La marche de 4,5 km, et les courses de 4,5 km et 9 km sont **ouvertes à tout le monde**.

b) Mineurs

- Les mineurs sont autorisés à participer seuls à la manifestation sous réserve **d’avoir 13 ans révolus** à la date de l’épreuve, de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée, ainsi qu’une pièce d’identité valable le jour de l’événement.
- Les mineurs de **moins de 13 ans** peuvent participer à la manifestation sous réserve d’être accompagné par une personne ayant autorité parentale.

Article 4

INSCRIPTIONS

a) Modalités

Les inscriptions s’effectuent selon les conditions suivantes :

Sur Internet, sur le site de ProTiming : www.protiming.fr, ou sur place le jour de la manifestation.

b) Prix

Chaque inscription fera l’objet d’une participation financière de 10€.

Les dons financiers sont également possibles via le site ou sur place.

Ce montant comprend un accès au ravitaillement.

Les fonds récoltés seront entièrement reversés à la l’Institut Curie, afin d’aider les personnes atteintes du cancer du sein et de financer les recherches médicales.

Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

c) Validation

L’inscription ne sera validée qu’après acquittement de la totalité des frais d’inscription.

L’inscription à la manifestation Foulée Rose vaut adhésion expresse au présent règlement.

d) Conditions d’annulation et de remboursement

L’Organisateur se réserve le droit d’annuler la course en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de sa volonté. L’Organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

L’Organisateur se réserve également le droit d’annuler la manifestation en cas de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants.

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5

CHRONOMÉTRAGE - CLASSEMENT

Ne s'agissant pas d'une compétition mais d'une manifestation à but caritatif, il n'y aura pas de système de chronométrage ni de classement en fonction du temps.

Article 6

ASSURANCE

a) Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, il appartient à chacun d'en avoir une.

b) Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 7

SÉCURITÉ

La sécurité sera l'affaire de tous, l'organisateur incite à faire son parcours dans un lieu sécurisé en respectant les règles d'hygiène ainsi que les règles de sécurité.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable en cas de blessure ou autre problème rencontré lors du parcours que vous aurez choisi de manière autonome.

L'organisme « la Croix Blanche » sera présent sur site, le jour de la manifestation.

Article 8

PROPRETÉ

Il vous sera demandé de ne rien jeter sur la voie publique.

Des poubelles seront mises à votre disposition, quelques mètres après le lieu de ravitaillement pour le 9 km ainsi que sur le complexe sportif.

Article 9

DROIT D'IMAGE

En participant à l'épreuve, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 10

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à la « Foulée Rose » 2026 implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et entière (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.